



DECEMBRE 2020

RC-INI
(20_INI_025)
(maj.)

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Initiative Vassilis Venizelos et consorts - 300 millions pour une relance favorable à la transition énergétique !

1. PREAMBULE

1.1 Séances

La commission s'est réunie à trois reprises, à la Salle de la Buvette, à la Salle Plénière, à Lausanne et par visioconférence (webex). Les séances ont eu lieu les 11 septembre, 6 novembre et 16 novembre 2020.

1.2 Présences

1.2.1 Députés

Présidée par Mme la députée Jessica Jaccoud, la commission était composée de :

Mmes les députées Joséphine Byrne-Garelli, Alette Rey-Marion, Pierrette Roulet-Grin, ainsi que MM. les députés François Cardinaux, Pierre-André Romanens, Hugues Gander, Fabien Deillon, José Durussel, Dylan Karlen, Vassilis Venizelos, Andreas Wüthrich et Jean-François Chapuisat.

Lors de la séance du 6 novembre 2020, Pierre-François Mottier a remplacé François Cardinaux, Yann Glayre a remplacé Fabien Deillon, et Hugues Gander a démissionné.

Lors de la séance du 16 novembre 2020, Olivier Pertermann a remplacé Pierre-François Mottier.

1.2.2 Conseil d'Etat et administration

Le Conseil d'Etat était représenté par Mme Béatrice Métraux, cheffe du Département de l'environnement et de la sécurité (DES), accompagnée à chaque séance de M. François Vuille, directeur de l'énergie (DGE – DIREN), ainsi que de M. Marc Roulin, adjoint à la direction de l'énergie (DIREN).

1.2.3 Secrétariat général du Grand Conseil

Le Secrétariat du Grand Conseil était représenté par Mme Tanit El Khoury assistante de commissions parlementaires.

1.3 Auditions

Lors de la séance du 11 septembre, la commission a estimé qu'il leur manquait beaucoup de matière et qu'il n'était dès lors pas possible prendre une décision en seulement deux heures. Ainsi la commission a décidé de dédier la séance du 6 novembre à une orientation économique avec des experts et des chiffres précis.

Quatre auditions ont eu lieu lors de la séance du 6 novembre 2020, celles des :

- Pr. Christophe Ballif - EPFL & CSEM Neuchâtel
- Pr. Philippe Thalmann - professeur d'économie de l'environnement à l'EPFL
- Chercheuse Catherine Cooremans – Université de Lausanne Eco'Diagnostic Genève
- Pr. Suren Erkman - Professeur d'écologie industrielle, UNIL/EPFL

Le déroulement de cette séance en visioconférence a été perturbé par divers problèmes techniques liés des soucis de connexions et de partage d'écran. Certains membres de la commission n'ont pas pu assister à l'intégralité des présentations.

Vous trouverez le résumé des auditions se trouvant en annexe du présent rapport. Les présentations des intervenants seront à disposition dans l'espace documentaire en lien avec cet objet sur SIEL.

Une seule audition a eu lieu lors de la séance du 16 novembre 2020, celle de M. Thierry Zahnd, de la Scierie Zahnd S. A. à Rueyres.

2. POSITION DE L'INITIANT

Le député Vassilis Venizelos présente les doubles objectifs de ce texte. D'une part, il estime nécessaire d'envisager des plans de relance économique au vu de la crise économique actuelle. Le second objectif est de s'assurer que cette relance se fasse en faveur de la transition énergétique. Il explique que c'est le moment idéal pour proposer une telle initiative parlementaire avec un budget de 300 millions. Ce montant découle de la motion du député Courdesse¹ qui évoquait un taux du budget annuel de l'État. Avec cette initiative parlementaire, il ne cible pas que le photovoltaïque, mais aussi d'autres mesures en matière d'énergies renouvelables. Faute de soutien financier, un certain nombre de domaines mériteraient selon lui un appui plus actif comme le programme bâtiment.

Avec la crise sanitaire du moment, il estime qu'une opportunité s'est créée pour soutenir les acteurs locaux et l'économie globale avec un fond à hauteur de 300 millions. Il souligne l'effet levier des investissements de l'État en termes d'assainissements énergétiques relevés dans la motion Courdesse, avec un effet de 5 à 6 pour le photovoltaïque². Ainsi, lorsque l'État investit 1 fr. cela génère une activité économique importante non seulement pour l'énergétique, mais aussi pour le local.

3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Lors de la séance du 11 septembre, la Conseillère d'État rappelle que les objectifs 2035 de la Commission cantonale de l'énergie (CoCen) ont été rapportés à 2030 dans le plan climat à savoir : 2,3 tonnes de CO² par habitant et 35% d'énergies renouvelables dans le mix énergétique. De plus, elle explique qu'il existe trois outils dans le canton visant les énergies renouvelables et la transition énergétique :

- L'augmentation de la taxe sur l'électricité
- Le Programme des 100 millions pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique porté par l'ancienne Conseillère d'État J. de Quattro, arrivant à terme

¹(19_MOT_103) Motion Régis Courdesse et consorts au nom du groupe vert libéral – Constitution d'un fonds pour soutenir les investissements dans l'énergie solaire photovoltaïque : (...) *la constitution d'un fonds pour soutenir les investissements annuels dans l'énergie solaire photovoltaïque ; ce fonds doit être alimenté annuellement avec un montant au moins égal à 0,3 % du budget cantonal.*

² Idem. (...)Et, comme un franc de subvention a un effet multiplicateur de 5 à 6, le montant à budgétiser serait de l'ordre de 30 millions, mais seulement pour le solaire photovoltaïque. Il faut préciser que cela doit venir en plus du Programme Bâtiments de l'État de Vaud, soutenu par la Confédération.

- Le Programme Bâtiments en lien avec la législation fédérale.

Ces outils sont complémentaires, mais restent insuffisants, selon la Conseillère d'État, pour répondre aux obligations cantonales et fédérales.

Lors de la séance du 16 novembre, la Conseillère d'État rappelle que plusieurs domaines ne sont pas concernés par la conception cantonale de l'énergie (CoCen) comme :

- La filière bois locale de M. Zahnd
- Les projets photovoltaïques
- Le soutien au stockage de l'énergie
- Le développement de la filière hydrogène
- La réorientation des métiers
- La digitalisation des systèmes énergétiques
- Les mesures d'accompagnement des acteurs et de l'assistance aux maîtres d'ouvrages

Pour finir, elle indique que les 173 millions³ d'investissements prévus par le Conseil d'État dans le cadre du Plan Climat n'ont aucun lien avec le montant de 300 millions de l'initiative. La CoCen vise des domaines précis et n'a pas les moyens d'intervenir dans tous les domaines. Ainsi, cette initiative permet d'investir dans les secteurs délaissés par l'État, ce qui pourrait favoriser et accélérer la transition énergétique.

La Conseillère d'État estime qu'il ne faut donc pas opposer les mesures de relance et les mesures d'urgence en lien avec la crise sanitaire (plus de 492 millions accordés par le Conseil d'État pour financer une cinquantaine de mesures depuis le début de la crise). Toutefois, le plan de relance doit être imaginé quand une économie est souffrante.

4. DISCUSSION GÉNÉRALE

Lors de la séance du 11 septembre, plusieurs députés ont exprimé des réticences par rapport à l'initiative. Ces réticences ont débouché sur la décision de tenir les auditions d'experts (point 1.3).

Plusieurs thématiques ont fait l'objet de débat pour justifier le refus de l'initiative :

Programme des 100 millions pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique

Une députée relève qu'il a fallu 10 ans pour dépenser ces 100 millions et que sur 10 ans l'augmentation de la taxe sur l'énergie récemment votée par le Grand Conseil représente tout de même 25 à 30 millions par année ce qui représente à terme 250 à 300 millions de francs.

Un autre député estime pour sa part qu'il est nécessaire de faire évoluer les mentalités des citoyens avant d'engager des moyens financiers, car des projets comme l'éolien et la géothermie ont été refusés par exemple. Ainsi, beaucoup de moyens sont engagés pour défendre des projets et non pour les créer. Il rajoute que les 25 millions qui vont arriver comme taxe lui paraissent suffisant pour les projets actuels. La crise

³ Plan climat: une stratégie et des mesures ambitieuses pour réduire les risques et protéger la population - Communiqué du Conseil d'État Publié le 24 juin 2020 (<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiqués-de-presse/detail/communiqué/plan-climat-une-stratégie-et-des-mesures-ambitieuses-pour-reduire-les-risques-et-protéger-la-popula/>) « Ce premier plan d'action à hauteur de 173 millions est destiné à mettre en œuvre rapidement des mesures portées par tous les départements : augmentation de l'offre en transport public régional, assainissement des bâtiments de l'État, protection de la population contre les dangers naturels et les risques sanitaires, accompagnement des communes dans leurs politiques climatiques, soutien aux agriculteurs dans leur pratique favorable à la captation de carbone, renforcement de la formation comme moteur de changement, adaptation dans la gestion de la forêt, etc. Ces différentes mesures seront soumises au Grand Conseil en fonction de l'avancement des travaux, portés par chaque département. »

sanitaire accentue les besoins de financement pour l'ensemble de l'économie. Cette initiative étant très contraignante, il rejoint les avis opposés au texte.

Les investissements communaux

Un député estime que soutenir l'économie et le local passe par un soutien aux communes et il insiste sur le déploiement des moyens au bon endroit.

Arguments des opposants à l'initiative

Pendant la séance du 16 novembre, la position des député-e-s réticents s'est précisée. Ces député-e-s, dont certains avaient de la sympathie pour le texte lors de son dépôt le 16 juin 2020, ne le soutiennent plus pour les raisons suivantes :

- La somme de 300 millions est très conséquente
- La taxe sur l'énergie devrait déjà rapporter 25 millions de francs à l'État (250 à 300 millions sur 10 ans)
- Les situations sanitaires et économiques se sont fortement dégradées depuis la date du dépôt de l'initiative (juin 2020)
- Des secteurs entiers de l'économie sont à l'arrêt, et dans un tel contexte, mettre en place une politique anticyclique pour soutenir un seul secteur étroit de l'économie ne semble plus pertinent et serait mal compris par les acteurs en difficulté
- Avant de dépenser de grands montants, il faudrait s'assurer que les entreprises vaudoises ont la capacité à assumer les commandes qui en découleront

5. EXAMEN DES ARTICLES

L'article 1, à fait l'objet d'une proposition d'amendement.

Article 1 Principe

¹Le Conseil d'État est autorisé à verser au fonds sur l'énergie prévu à l'art. 40 de la Loi du 16 mai 2006 sur l'énergie (LVLEne) un montant de ~~CHF 300'000'000~~ CHF 25'000'000.

Après discussion l'amendement est refusé par 9 voix contre, 2 pour et 1 abstention.

6. VOTE DE LA COMMISSION

La commission recommande au Grand Conseil de ne pas prendre en considération cette initiative par 4 voix pour, 8 contre et 0 abstentions.

Rolle, le 6 janvier 2021.

*La rapportrice :
(Signé) Josephine Byrne Garelli*

ANNEXE I : Résumé des auditions des 6 et 16 novembre 2020

Initiative Vassilis Venizelos et consorts - 300 millions pour une relance favorable à la transition énergétique !

Note : Le déroulement de cette séance en visioconférence a été perturbé par divers problèmes techniques liés des soucis de connexions et de partage d'écran : certains éléments seront repris dans la troisième et dernière séance.

1^{ère} audition : Pr. Christophe Ballif - EPFL & CSEM Neuchâtel

Les productions hydrauliques et les nouvelles énergies renouvelables ont gagné du terrain ces dernières années même si la dépendance aux énergies fossiles est encore forte et que les lobbys du pétrole ont tout intérêt à empêcher le développement de solutions alternatives.

Il existe un scénario réaliste pour l'Europe et la Suisse qui tient compte des progrès technologiques et de la décarbonisation dans les années à venir, tout en incluant la prolifération du nucléaire :

- Production importante d'hydraulique à maintenir.
- Remplacement des énergies fossiles par l'éolien, le photovoltaïque et une partie de la biomasse.

Ce scénario peut fonctionner, si en parallèle, se développent les méthodes au pompage turbinage des barrages et le stockage par batterie.

Dans le cas où il existe suffisamment de batteries, il serait possible d'assurer l'approvisionnement électrique énergétique entier de l'Europe avec encore deux composantes : une partie de l'électricité utilisée pour les processus industriels et la biomasse pour les applications qui nécessitent un stockage d'énergie. Les batteries suivent une courbe d'apprentissage extraordinaire qui rendra à long terme le stockage d' 1 kWh par batterie compétitif. (planche 4) .

D'un point de vue économique, les progrès dans le solaire ont permis aujourd'hui d'acheter des modèles photovoltaïques standards, il revient donc moins cher d'importer des panneaux solaires chinois que d'importer un litre d'essence d'Arabie saoudite : 1 mètre carré donne 200 watts de puissance qui donnent 200 kWh par année, en comparant avec ce 1 watt d'investissement, l'importation énergétique est 15 à 20 fois moins grande que d'importer du pétrole. (planche 6-7)

Le scénario 2050 prévoit une installation du photovoltaïque en suisse de 600-700 MW/année sachant que le nombre actuel s'élève à 400 MW/année. Dans le photovoltaïque, la grande partie de la valeur n'est plus dans le panneau solaire, mais dans l'installation du système et donc incite à de potentiels emplois locaux dans le canton. (planche 9)

D'un point de vue macroéconomique réaliser les objectifs ci-dessus reste un gain économique avant même de considérer la dynamisation locale de l'économie grâce aux panneaux solaires. Donc cette initiative proposée est une nécessité sociétale, environnementale et économique.

Toutefois, sachant que le tarif de rachat est très bas, pour optimiser leur autoconsommation, les individus installent des petits systèmes photovoltaïques. Si tout le monde agit de manière identique, une génération de toit sera sacrifiée et il n'y aura pas assez de place pour faire une transition énergétique. Une suggestion importante est de favoriser la couverture intégrale ou en grande partie des surfaces bien exposées.

Pour finir, la Suisse est pionnière dans l'intégration architecturale du photovoltaïque grâce à plusieurs sociétés et laboratoires suisses. Des projets de sensibilisation artistique telle que la création de grandes images photovoltaïques solaires comme dans le canton de Neuchâtel, mais aussi à Pékin. Plusieurs jardins privés utilisent ces œuvres en panneaux photovoltaïques permettant aussi de répondre à une partie de leur consommation électrique.

DISCUSSION SUR CETTE PRÉSENTATION

Photovoltaïque et organes responsables de la protection du paysage

Il n'existe pas de règles établies dans la matière, mais les nouvelles architectures sensibilisent les services du patrimoine et les incitent à recouvrir des bâtiments parfois plus délicats.

Scénarios de déploiement photovoltaïque

Un déploiement de la sorte est complètement réaliste avec les surfaces et les technologies disponibles. Les aspects règlementaires et d'encouragement permettront de réaliser ces projets. Sans compter les blocages politiques, les principaux écueils pour le déploiement font que les gagnants et les perdants de la transition énergétique ne sont pas les mêmes. Par exemple pour un tarif de rachat à 30 centimes par kWh, plus de 80% des toits pourraient être couverts. Il faut trouver le bon équilibre pour créer un marché qui épargne la faillite aux distributeurs d'électricité. Afin de simplifier la chaîne, il faudrait en faire plus pour que l'équation finale soit rentable.

Investissement public

Cette transition énergétique requiert un investissement public assez onéreux au départ. Ce dernier devient rentable pour l'économie à long terme, permettant la création d'emplois et une diminution des importations.

Communautés d'autoconsommation

La Suisse essaye de privilégier les communautés d'autoconsommation, car elle n'impose pas de tarifs de rachats suffisants pour le photovoltaïque. Afin d'intégrer ces derniers au niveau fédéral, il a fallu permettre à chaque acheteur d'électricité de se baser sur le prix courant très bas afin de générer des gains. Il est encouragé de mettre plus de photovoltaïque avec une RU (rétributions uniques) supplémentaire qui permet à ces communautés de s'en sortir financièrement de leur investissement même si elles font moins d'autoconsommation.

Production de photovoltaïque en Suisse

En Suisse plusieurs experts incitent à la production nationale de panneaux photovoltaïque, il est possible de voir développer cela au sein de petites compagnies dans le domaine de la construction et de l'installation.

Recyclage de panneaux photovoltaïques

Ces panneaux sont constitués de produits non nocifs pour notre environnement. Sachant que ces produits ont une longue durée de vie (25-30ans), il n'est pas compliqué de les recycler et un programme de recyclage existe déjà en suisse.

2^{ème} audition : Pr. Philippe Thalmann - professeur d'économie de l'environnement à l'EPFL

Depuis 1945, nous assistons à une progression continue du PIB, donc de l'activité économique. En Suisse, cette croissance s'est accompagnée d'une augmentation de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre (GES) jusqu'au choc pétrolier 72-73 pour ensuite connaître une stabilisation de ces émissions (planche 2). Pour répondre à ces augmentations, la Confédération et les cantons ont constaté les éléments suivants :

- Les politiques publiques n'ont pas réellement contribué à la stabilisation/réduction des émissions de GES.
- En 2010, on observe une réelle décroissance des émissions de GES (de l'ordre d'un million de tonnes par année) avec l'introduction de la politique climatique constituée de plusieurs mesures (planche 6), par exemple les normes sur les nouvelles constructions qui produisent leurs effets sur la longue durée. (planche 4)
- La taxe CO2 a eu moins d'effet alors que c'est le principal instrument de la politique fédérale.

À l'heure actuelle, avec le ralentissement conjoncturel causé par la crise sanitaire, les données laissent voir qu'il serait possible d'atteindre l'objectif d'émettre 20% de moins de GES qu'en 1990.

Afin d'atteindre le net-zéro en 2050, il faut réduire drastiquement les émissions à partir de 2030 : si la loi actuelle rentre en vigueur et l'objectif de moins 37.5% d'émissions serait atteint en 2030, il reste beaucoup de chemin à faire. Toutefois, même si les cinq dernières années prouvent qu'il est possible de réduire ces émissions, se contenter de la nouvelle loi CO2 ne suffit pas.

DISCUSSION SUR CETTE PRÉSENTATION

Progression de la courbe des émissions après 2020

Le tassement de la courbe est le résultat d'une simulation de situation en fonction des mesures actuelles. En effet, les mesures les moins coûteuses ont déjà été mises en place, mais une augmentation de la taxe et des subventions est nécessaire pour des résultats optimaux.

Le coût économique pour la Suisse et le canton

Un scénario de décarbonation simulé par les experts permet de réduire les émissions à 1 tonne par habitant en 2050, soit 85% de réduction, et cela coûte entre 1 et 2% de PIB.

La transition énergétique et son impact sur l'emploi

Les modèles utilisés par les experts considèrent une situation de plein emploi, ce qui signifie que les salaires s'ajustent et la création d'emplois reste proportionnelle à la croissance démographique. En Suisse, ce modèle est plus réaliste qu'ailleurs, car le pays n'est pas loin du plein emploi.

Au niveau de la balance commerciale, le volume du commerce se modifiera sans majeur déséquilibre. Toutefois, les 4 milliards de fr. d'importation d'énergies fossiles devront s'arrêter progressivement.

Causes de la baisse des émissions de GES en Suisse

À partir de 1973, on observe :

- un ralentissement conjoncturel de l'économie ;
- une prise de conscience de l'énergie ;
- un phénomène de désindustrialisation : l'importation des marchandises et l'exportation des services réduisent artificiellement l'empreinte carbone du pays.

Cependant, l'addition aux chiffres officiels des émissions grises présentes dans les produits importés doublera le pourcentage des émissions de GES en Suisse.

Baisse des émissions du CO2 dans le domaine de l'agriculture

Une mesure du plan climat du canton concerne le stockage de CO2 dans les sols.

3^{ème} audition : Chercheuse Catherine Cooremans – Université de Lausanne Eco'Diagnostic Genève

Cette présentation se concentre sur la consommation en énergie des ménages et des grandes organisations (entreprises, municipalités, etc.) :

- Il ne suffit pas de recourir aux énergies renouvelables si, en parallèle, les individus ne calibrent pas leurs besoins, et ce, par sobriété et efficacité énergétique.
- Les entreprises manquent d'efficacité au niveau énergétique, alors qu'elles ont un potentiel rentable de réduction de la consommation d'énergie qui touche les 20%.

L'objectif est de trouver un terrain d'entente entre une efficacité énergétique et un processus de production rentable. Dans une approche classique de l'économie d'énergie, les bénéfices énergétiques se traduisent par des baisses de coûts, méthode qui incite peu les entreprises à investir en efficacité énergétique. Or, en intégrant à l'analyse précédente les bénéfices non énergétiques, l'approche Bénéfices Multiples pourrait encourager les entreprises à investir.

Pour favoriser un changement de regard sur les questions énergétiques dans les grandes organisations, il faudrait développer :

- l'approche élargie des Bénéfices Multiples ;
- le management de l'énergie qui est très peu géré dans les entreprises. En effet, la plupart de ces dernières manquent d'outils et de politiques de réduction, de ressources allouées ou d'indicateurs de performance ;
- la formation des futurs managers (universités, Business School), et ingénieurs aux notions clés du management d'entreprise et maintenir une formation continue au sein des entreprises.

Il existe dans les entreprises des cultures et des intérêts différents (analyse microéconomique) avec deux groupes distincts de personnes :

- Les fonctions « cœur de métier », s'intéressant peu aux impacts environnementaux et aux coûts énergétiques : finance, opérations, marketing et vente, etc.
 - ≡ S'intéressent à la fiabilité et à la qualité des produits
 - ≡ Sécurité process et installations
 - ≡ Temps et coûts de production
- Experts en énergie : leur objectif est de réduire la consommation en énergie et de la traduire en économie de coûts.

DISCUSSION SUR CETTE PRÉSENTATION

Subventionnement des entreprises

Il existe au sein des entreprises une compétition continue entre différents projets, et suivant les intérêts des acteurs certains de ces projets seront exécutés. Ainsi ce ne sont pas les moyens financiers qui manquent, mais plutôt la motivation, et donc la subvention ne changera pas leurs comportements vis-à-vis la réduction énergétique.

La suite des questions sera traitée lors de la troisième séance.

4^{ème} audition : Pr. Suren Erkman - Professeur d'écologie industrielle, UNIL/EPFL

Ce qui permet le fonctionnement du système économique actuel, appelé « système industriel », est l'abondance énergétique. L'objectif c'est de pouvoir continuer à garantir un approvisionnement énergétique sûr et de qualité afin d'assurer un bon niveau de vie pour l'ensemble de la population.

Défis actuels :

- Assurer un approvisionnement de qualité à moyen/long terme, notamment en électricité.
- Stratégie de « défossilisation » du système énergétique : on parle de défossilisation, car il n'est pas question de renoncer totalement au carbone, mais plutôt diminuer drastiquement (à terme complètement) la part du carbone fossile. (pétrole, mais aussi gaz)
- Intégrer pleinement la contrainte environnementale

- Optimiser le système énergétique (efficacité) et accélérer fortement la diffusion des innovations

Un autre enjeu crucial est celui des infrastructures de conversion/production et de distribution des agents énergétiques constituent le fondement de tout le système énergétique. Ainsi plusieurs tâches devraient être entreprises :

- Investir dans de grandes infrastructures de transport et de distribution d'électricité. Ce sont des investissements au long terme (ce n'est pas une rentabilité immédiate).
- Sécuriser les infrastructures énergétiques, notamment électriques (cybersécurité, risques liés à des attaques informatiques sur le système énergétique).
- Développer des infrastructures (décentralisées ou non), adaptées aux besoins de la nouvelle configuration du système énergétique, en particulier : stockage à grande échelle et à long terme (au moins saisonnier) de l'électricité et de la chaleur/froid ; réseaux de chaleur/froid.

Il est nécessaire de sécuriser l'approvisionnement pour minimiser les risques de fonctionnement dégradé (rationnement de l'électricité), voire de blackout.

La meilleure approche pour rentabiliser et pérenniser un tel investissement exceptionnel devrait se déployer selon deux axes prioritaires :

1. Investir pour accélérer la mise en oeuvre de la transition énergétique

L'enjeu est de passer à l'échelle supérieur en matière de diffusion des innovations au niveau du public, du privé ou de l'individu, et ce grâce aux subventions.

2. De manière complémentaire, investir dans les activités d'information, éducation, formation professionnelle et recherche appliquée.

- Formation des filières qui existent déjà comme le bois, la biomasse
- Nouvelles filières adaptées à de nouvelles chaînes de valeurs comme le captage et l'utilisation du CO₂ € méthanisation des déchets verts, susceptibles de créer des emplois.
- Information/sensibilisation générale
- Acceptation/légitimité du public puisqu'il est appelé à jouer un rôle plus actif que dans le système énergétique précédent.
- Au niveau de la recherche, développer des prototypes et des projets pilotes visant à accélérer la maturation technique et la viabilité économique de nouvelles solutions énergétiques en vue de leur diffusion à large échelle.
- Importance de la cohérence des politiques publiques comme gaz naturel dont l'origine est problématique (alors que les collectivités publiques sont représentées dans le Conseil d'administration des sociétés gazières),« compensations carbone » (notamment à l'étranger) peu convaincantes, etc.

DISCUSSION SUR CETTE PRÉSENTATION

Transport de l'énergie sur des longues distances

Le système connaît actuellement une décentralisation, mais la centralisation continue à régner d'où l'importance de grandes installations d'électricité vu que la Suisse est insérée dans le réseau électrique continental européen. Les experts tirent la sonnette d'alarme afin d'investir davantage dans ces infrastructures qui datent. Pour stockage, il est nécessaire de le faire proche du consommateur final.

Limiter l'impact de l'« effet rebond »

Les pouvoirs publics ont souligné que les efforts investis dans l'efficacité énergétique pouvaient se traduire par des résultats inverses. C'est un problème systémique qui relève de l'attention des pouvoirs publics et donc il faudrait :

- Vérification des mesures mises en place et des résultats souhaités de manière empirique.
- Plafonner/limiter la consommation de certaines ressources dans des contextes donnés afin d'atteindre les objectifs chiffrés prévus. (subventions, défiscalisation)
- Recours à des incitations VS des objectifs contraignants en fonction des cas.

La recherche appliquée dans le canton

La recherche appliquée peut déboucher sur la création d'entreprises (de conseil, de développement technologique, etc.) dans la région lémanique. Plusieurs domaines à développer :

- Le stockage, domaine prioritaire dans la transition énergétique
- Les recherches en sciences sociales, incluant la mise au point de nouveaux modèles économiques et de politiques publiques
- Les pratiques sociales (s'intéresser à comment les individus font leur vaisselle, leur lessive, etc.) qui permettent d'inciter des changements comportementaux.
- La capture du CO2

4^{ème} audition : M. Thierry Zahnd, de la Scierie Zahnd S. A. à Rueyres.

T. Zahnd explique que la scierie est une entreprise familiale qui existe depuis 4 générations avec une production d'environ 175 000 m³ par année. En Suisse, il existe actuellement environ 140 scieries (dans la région Romande environ 23 scieries) et leur nombre ne fait que baisser pour les raisons suivantes :

- Problèmes de succession pour reprendre les entreprises
- Problèmes de surfaces ; ces entreprises requièrent des surfaces importantes pour gérer les volumes de production et perdurer à long terme
- Problèmes d'investissement (difficultés financières)

Contrairement à la Suisse, les scieries des pays voisins tels que l'Allemagne, l'Autriche, la France et les pays scandinaves sont majoritairement subventionnés par la communauté européenne et l'État.

Sachant que la Suisse importe une grande masse de bois sec/collé, l'objectif serait d'utiliser le bois de la région fourni par les scieries locales ; d'où l'importance de subventionner ces dernières.

DISCUSSION SUR CETTE PRÉSENTATION

Filières locales

En collaboration avec la DIRNA, des études en interne ont été faites sur la filière du granulé/pellet de bois et les résultats ont montré que le granulé local a un cout de production 80% plus élevé que le prix importé. L'UNIL et l'EPFL ont été mandatés pour savoir si le bénéfice induit de cette filière locale, en termes de couts et de valeurs économiques cumulés, permettrait de combler la différence de prix entre le local et l'importé. Les experts ont confirmé que l'accumulation et la monétarisation de tous les bénéfices induits (emplois, TVA, maintien des forêts) arrivaient à une valeur sociétale d'environ 100 fr., supérieure à la différence de prix entre les importations et le local. Trouver des mécanismes de répartition et d'exploitation de cette valeur qui rend les acteurs locaux compétitifs permettrait de générer des gains. Ces travaux seront publiés au courant de l'année prochaine.

Il est précisé qu'en théorie, par année, 25 millions étaient consacrés par la taxe sur l'énergie à la DIREN, mais en pratique le budget s'est élevé à 40 millions pour remédier à un retard cumulé. Ainsi, actuellement le budget de la DIREN va être réduit par rapport aux 5 dernières années.

L'initiant indique que les subventions étatiques face aux concurrences permettent de corriger les déséquilibres existants avec l'Europe. Cette initiative a aussi pour volonté de privilégier et d'étendre des activités telles que la scierie Zahnd sur le territoire.

Capacité à agrandir l'entreprise

M. Zahnd, interpellé sur la capacité d'agrandir son entreprise, explique que pour augmenter sa capacité à l'ordre de 250 000 m³, surface idéale pour la Suisse, il faudrait des investissements financiers supplémentaires. En ce qui concerne la production d'énergie biomasse via la société La Romande Energie, l'entier des sous-produits de la scierie (écorces et déchets de bois) est utilisé comme combustibles de chaudière et les sciures sont transformées en pellets (environ production de 19 500 tonnes de pellets), et tout cela sans aucune subvention.

En complément Mme la conseillère d'État, Béatrice Métraux souligne que le canton doit protéger les surfaces d'assolement (SDA) et garantir :

- Un accès routier
- Une coordination avec les communes
- Une correcte utilisation des SDA

Il existe des possibilités pour le canton de déclarer des projets d'importance cantonale et donc favoriser le développement d'entreprises telles que la scierie Zahnd.